



## Préavis pour rupture cdd en cdi

Par **leonor**, le **22/08/2011** à **14:04**

Bonjour,

Je suis embauchée depuis le 28/02/11 pour une durée de 12 mois en CDD.  
J'ai trouvé un CDI qui prendra effet à partir du 10/10/11, comme indiqué sur ma proposition d'embauche.

Quelle est la durée de mon préavis ?  
Merci par avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **22/08/2011** à **18:13**

Bonjour,

La durée du préavis pour rupture du CDD justifié par une embauche en CDI est au maximum de 2 semaines...